

Compte-Rendu du Conseil d'Ecole du 7 Avril 2010

Présents :

Mme Hayat Merabet, Directrice de l'Ecole primaire

Pour les associations de parents d'élèves

Mme Dominique Peguin Ouedraogo, AF- Fcpe

Mme Ayako Mizobe Chauvel, AF-Fcpe

Mme Marion Frenkenberg, AF-Fcpe

Mme Catherine Brix, AF-Fcpe

Mme Corinne Aso Massoni, AF-Fcpe

Mme N'Dickou Shibata, APE-Fapee

Mme Nathalie Etzenbach, APE-Fapee

Mme Celine Viola, APE-Fapee

Pour les enseignants :

Mr Jean-Francois Brun, CM2B

Mme Stephanie Ducornet, CM1B

Mme Sandrine Robert-Itier, CE1B-Bilingue

Mr Mark Green, CE1B-Bilingue

Mme Anne Dejean, CPB-Bilingue

Mr Steven Ritchie, CPB-Bilingue

Mme Cecile Pin, GSB-Bilingue

Mme Carol Vallet, GSB-Bilingue

Mr Jean-Charles Clorennec, MSB-Bilingue

Mme Leyla Gutierrez, MSB-Bilingue

Mme Anne-Claude Beninca, PSB

Mme Mariko Crimpet-Kubo, Professeur de japonais

Melle Anne-Laure Ludot, Animatrice bibliothèque

Secrétaire de séance : les représentants de parents d'élèves APE-Fapee

Les enseignants et associations de parents d'élèves se répartissent les tâches pour la rédaction des comptes-rendus des Conseils d'écoles. L'APE-Fapee propose d'être le secrétaire de séance pour préparer le compte rendu du Conseil d'école du 7 avril et l'AF-Fcpe préparera celui du Conseil d'école du 3ème trimestre.

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est distribué aux participants. Mme Cécile Pin lit le règlement et les points suivants sont discutés :

● Assiduité :

Mme la Directrice rappelle la procédure à suivre par les parents en cas d'absence de leurs enfants. Au delà de 2 jours d'absence, un courrier des parents est demandé. Un certificat médical est également obligatoire en cas d'absence de plus de 8 jours.

Les représentants des parents d'élèves proposent de faire, comme au secondaire, des billets d'absence dans le carnet de correspondance. Les enseignants précisent que la forme importe peu. Ils souhaitent que les parents communiquent sur l'absence, en précisant le motif (raison personnelle, maladie, etc...). Mme Merabet conclut que le mot d'excuse est obligatoire.

● Sanctions :

Les représentants des parents d'élèves demandent à parler de la sécurité à l'intérieur de l'école puisque ce sujet est mentionné dans le règlement intérieur. Les associations souhaitent représenter les inquiétudes de beaucoup de parents par rapport à la sécurité dans la cour et les escaliers, lors des récréations et le temps de cantine notamment. Elles demandent à ce que certains comportements soient qualifiés plus précisément dans le règlement intérieur. Les associations de parents d'élèves soulèvent aussi le problème des parapluies qui s'empilent par terre à l'entrée de l'école lors des jours de pluie et demandent que plus de bacs à parapluies soient mis à la disposition des élèves.

● Interdits :

Mme Merabet aborde le problème des téléphones portables. Il est interdit de les utiliser dans l'enceinte de

l'établissement mais elle observe que certains parents sont rassurés de savoir que leurs enfants sont joignables à la sortie des classes. Un professeur ajoute que les enfants respectent cette règle.

Mme la directrice ne souhaite pas interdire les téléphones portables mais nous manifeste son inquiétude sur le risque de vol. Certains vols se sont déjà produits (porte-monnaie, cartes de transport, etc.). Elle va convoquer d'ailleurs les parents des élèves des classes où les vols ont été constatés et en discuter avec les enseignants. Les associations de parents d'élèves demandent si cela ne mériterait pas une communication générale aux parents avec un rappel des règles.

● **Fonctionnement :**

Mme Pin rappelle que les horaires d'entrée pour les maternelles sont 8h35. Des enfants sont parfois laissés dans les classes par leurs parents dès 8h20, et cela pose un problème aux enseignants qui sont obligés de les surveiller au lieu de faire leur travail de préparation. Un enseignant nous rappelle que les toilettes du premier étage sont réservées aux enfants.

Mme la directrice indique qu'elle va préparer un courrier général aux parents. Mme Pin demande que les parents marquent les vêtements de leurs enfants. Mme Merabet organisera une nouvelle journée pour que les parents récupèrent les vêtements perdus.

● **Hygiène :**

Il sera demandé désormais aux enfants de ne pas venir à l'école avec des chaussures en plastique de type tongs, claquettes ou Crocs. Ces chaussures sont glissantes sur les escaliers et donc représentent un danger pour les enfants. De plus, elles ne sont pas de plus pratiques pour faire du sport. Les associations de parents d'élèves demandent à ce que cela soit rappelé dans un courrier général aux parents.

Mme Merabet rappelle que l'infirmière peut pratiquer des actes ponctuels, et administrer des médicaments au long cours pour des enfants ayant des maladies chroniques ou des allergies faisant l'objet de PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Elle ne peut en revanche rien administrer aux enfants malades hors PAI. Il est d'ailleurs demandé aux parents de garder les enfants malades ou fiévreux (plus de 38°) à la maison.

Le règlement intérieur est modifié en conséquence.

● **Sanctions :**

L'AF-Fcpe demande s'il est possible d'organiser des minis conseils de discipline comme dans le secondaire pour les délits sérieux, notamment les vols.

Mme Merabet, certains enseignants et l'APE-Fapee s'inquiètent de la légalité de cette mesure. Il est suggéré de vérifier la légalité d'une telle mesure et d'en reparler à la prochaine réunion. Mme la directrice et certains professeurs pensent toutefois que cela serait trop dur pour des enfants somme toute encore jeunes.

Suite à la demande des associations de parents d'élèves, Mme Merabet donne plus d'informations sur l'organisation de la surveillance lors des récréations, que ce soit les interclasses ou la récréation suivant la cantine.

- Lors de la récréation de cantine :

Les surveillants et ASEM sont répartis entre le réfectoire de cantine et les cours et terrasses. Les enseignants sont en pause déjeuner.

Un premier surveillant regarde le prolongement de la cour et les toilettes (posté près de celles-ci). Un deuxième est de l'autre côté. Un 3ème surveillant regarde la diagonale. Un 4ème surveillant est mobile et tourne. Leurs consignes sont précises : ils doivent anticiper qu'un jeu puisse mal tourner et demander à ce que les enfants s'arrêtent. Chaque surveillant doit expliquer les circonstances des accidents quand ils se produisent dans leur secteur de surveillance.

Pour les 5 classes de maternelle (3 GS, 2 MS, les 2 PS ne prenant plus de récréation après la cantine et se rendant en salle de repos après 5 à 10 minutes de récupération et un passage aux toilettes), il y a donc 4 surveillants présents.

Mme la Directrice propose d'assigner certains surveillants du réfectoire de cantine à la surveillance de la cour de récréation pour renforcer la surveillance.

- Lors des récréations d'interclasse :

En maternelle, il y a 5 adultes (enseignants ou ASEM) pour 5 classes.

En primaire, il y a 3 lieux de récréation puisqu'à la cour principale s'ajoutent deux petites cours situées dans les étages. Sur les terrasses, il y a toujours 2 personnes responsables de la surveillance, et pas plus de 2 classes.

Les associations de parents d'élèves demandent l'affichage des tableaux de rotation des surveillants. Les enseignants ne souhaitent pas que des noms soient mentionnés. Mme la Directrice indique qu'elle communiquera les tableaux avec les positions des surveillants lors de la prochaine réunion avec les associations de parents.

L'AF-Fcpe ne souhaite néanmoins pas ajouter plus d'interdits ni surprotéger les enfants. L'APE-Fapee propose qu'une charte de bons comportements soit rédigée en cours d'éducation civique et applicable à tous les enfants de l'école pour rappeler les actes dangereux. Une enseignante, précise que les enfants du LFJT sont loin d'être les enfants les plus violents qu'elle ait eus à encadrer et demande s'il est vraiment nécessaire de changer quelque chose.

En conclusion, Mme Merabet propose de faire une tournée des classes pour rappeler les règles de l'école et les bons comportements. Les associations de parents d'élèves proposent de préciser les comportements interdits et dangereux dans le règlement intérieur.

● Sécurité à l'extérieur de l'école :

Les associations de parents d'élèves souhaitent ajouter quelques points sur la sécurité à l'extérieur de l'école dans le règlement intérieur.

Mme la Directrice précise que la sécurité à l'extérieur de l'école dépend légalement des parents. Les enseignants nous informent que les CE1 vont faire au 3ème trimestre la formation à la sécurité routière.

Les associations de parents d'élèves soulèvent le problème des auxiliaires de sécurité. Il est difficile de trouver des volontaires dans les classes. Elles posent la question de la responsabilité civile des auxiliaires de sécurité en cas d'accident.

Les représentants de l'AF-Fcpe souhaitent ne plus solliciter les parents des enfants des classes dont ils sont délégués l'année prochaine pour le recrutement des auxiliaires de sécurité. L'APE-Fapee s'oppose au démantèlement de ce système de surveillance qui est certes incomplet mais permet un minimum de surveillance.

Mme Merabet relate sa visite au commissariat de police. Les plaintes des riverains au sujet de l'école française constituent un épais dossier. Malheureusement, il est probable que la demande de fermeture de la rue de l'école les après-midis n'aboutisse pas.

Mme la Directrice propose d'expliquer aux parents le rôle de la chaîne de sécurité mise en place à l'extérieur de l'école lors de la réunion de rentrée en début d'année.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Mme la Directrice lit le document « Axes et priorités retenus par le groupe de pilotage du projet établissement du LFJT » (voir en annexe).

Le groupe de pilotage du projet établissement du LFJT se réunira à nouveau l'année prochaine pour préparer les actions nécessaires à la mise en place du nouveau projet d'établissement.

EFFECTIFS

Les associations de parents d'élèves demandent quelles sont les prévisions d'effectifs pour la rentrée scolaire 2010-2011.

La collecte des intentions d'inscription pour l'année prochaine se finissant le 9 avril, Mme la Directrice ne peut rien en dire ce jour. Sur la base des informations connues de l'école et avant dépouillement de l'enquête, les effectifs sont stables.

Elle a demandé l'ouverture d'une classe de maternelle. Si cette démarche n'aboutit pas, une classe de primaire glissera en maternelle.

Les associations de parents d'élèves demandent quels sont les effectifs maximaux prévus par classe.

Mme Merabet a pour objectif d'avoir un maximum de 25 enfants par classe de maternelle, et 27 enfants par classe élémentaire. L'objectif est de commencer avec des effectifs légèrement plus bas de façon à intégrer de nouveaux arrivants. Mais se pose le problème des classes bilingues qui sont très demandées et qui devraient aussi avoir idéalement des effectifs limités à 25.

Les associations de parents d'élèves demandent s'il est possible de permettre aux enfants qui n'auraient pas été acceptés en filière bilingue de faire des heures d'anglais supplémentaires par rapport à une classe de la filière classique.

Mme Pin répond que l'AEFE souhaite des classes bilingues à 50%/50% et que cette solution n'est donc pas envisageable.

Les associations de parents d'élèves demandent quels sont les critères de priorité pour l'inscription des élèves à l'école.

Mme la Directrice répond que la priorité est donnée aux enfants français. Elle précise que l'école est obligée d'inscrire les enfants français. Elle souligne que les enfants japonais doivent demander une dérogation aux autorités japonaises pour aller au LFJT s'ils souhaitent un jour réintégrer le système éducatif japonais.

Les associations de parents d'élèves apportent leur soutien à l'objectif maximum de 25 élèves par classe et rappellent que l'ouverture d'une nouvelle classe en maternelle est une des priorités pour 2010 dans l'objectif d'assurer un fonctionnement harmonieux de l'école.

FILIERE FRANCO-JAPONAISE

Mme Merabet annonce que la décision d'ouvrir la classe franco-japonaise sera prise au 3ème trimestre.

REUNIONS DES MERCREDIS MATINS AVEC LES ENSEIGNANTS

Mme la Directrice organisera désormais deux réunions mensuelles avec les enseignants le mercredi après la fin des cours. La première réunion (premier mercredi du mois) sera consacrée au Conseil des Maîtres. La deuxième (le 3ème mercredi du mois) au Conseil de Cycle. Le mercredi vaqué sera donc vaqué pour les enseignants également. Mme Merabet propose que le Conseil d'Ecole se tienne donc un mercredi non vaqué, après la fin des cours de 13h à 15h.

Les associations de parents d'élèves n'ont pas d'objection.

FETE DE L'ECOLE

En Conseil des Maîtres, il a été décidé que la fête de l'école se tiendrait le 18 ou 19 juin. La date du 19 juin a finalement été arrêtée pour des raisons pratiques et pour permettre aux parents qui travaillent d'y

assister.

Les associations de parents d'élèves rappellent qu'il était prévu que cette année la fête de l'école soit une « vraie fête » avec spectacle, associant l'ensemble de la communauté scolaire.

Mme la Directrice annonce que cette année la fête de l'école sera une kermesse, suivie d'un buffet, et que le corps enseignant sera présent. Les associations de parents d'élèves demandent s'il y aura un thème. En cas de pluie, la fête sera avancée au vendredi soir à 16h30, ou renvoyée au lendemain, en fonction des prévisions météo.

Les associations de parents d'élèves demandent ce qu'il en est de la fête de l'Europe. Les enseignants expliquent que la fête de l'Europe devait se tenir alternativement dans chacune des 3 écoles participantes. Comme prévu en 2008, la fête de l'Europe s'est tenue à Yokohama et 3 classes du LFJT s'y sont rendues. En 2009, la British School devait l'organiser à son tour mais aucune communication n'a eu lieu et il est vraisemblable que la fête de l'Europe n'a pas été organisée.

QUESTIONS DIVERSES DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES

● Photos de classe :

Mme Merabet explique que le mauvais temps a perturbé le calendrier des photos de classe et que les dates retenues sont maintenant les 13 et 14 mai.

Les associations de parents d'élèves demandent s'il serait possible de prendre des photos individuelles en plus des photos de classe. Mme la Directrice précise que les parents doivent signer des autorisations pour les photos individuelles et qu'il serait impossible d'organiser cela avant mai. En revanche, elle propose d'en parler en Conseil des Maîtres pour l'année scolaire 2010-2011.

● Renforcement du projet linguistique :

Les associations de parents d'élève rappellent qu'elles demandent la création d'un département de langue pour accompagner et renforcer le projet linguistique du LFJT.

Mme la Directrice précise qu'un département de langues n'est pas d'actualité car il n'y a qu'une conseillère pédagogique et pas plusieurs coordinateurs.

Mme Pin rajoute que d'une part, un département de langues nécessite une cohérence avec le secondaire, qui n'existe pas encore vraiment au LFJT. Un comité de langues avec le primaire et le secondaire a été mis en place, c'est un premier pas. D'autre part, les départements de langues sont uniquement créés dans les lycées internationaux (comme Hong-Kong ou Singapour) alors que le LFJT n'a pas ce statut puisque c'est un lycée franco-japonais. A Hong-Kong et Singapour, il y a beaucoup de classes bilingues et d'heures d'anglais.

A une question des parents d'élèves, Mme la Directrice répond qu'elle souhaiterait introduire le japonais en MS puis PS et l'anglais en GS. Mme C. Pin précise que cela a été demandé depuis 3 ans mais refusé par le proviseur faute de budget. Une nouvelle demande pourrait être faite.

Les parents d'élèves demandent s'il serait possible de faire un certificat en japonais comme celui fait en anglais, sur le modèle du Kanken par exemple.

Les enseignants répondent qu'il n'y a pas assez d'élèves intéressés en CM2.

Mme Pin précise qu'un suivi au niveau du secondaire est nécessaire pour la certification. On est actuellement en train de mettre en place un certificat A1 au primaire avec évaluation du niveau de langues des élèves du CM2.

Les associations de parents d'élèves demandent s'il serait possible d'introduire une DNL (Discipline Non Linguistique) en anglais.

Mme C. Pin répond que la directrice de l'AEFE avait refusé. Cela se pratique pourtant dans d'autres lycées de la zone Asie.

Les associations de parents d'élèves demandent si cela pourrait être réexaminé après l'arrivée du nouveau proviseur. Mme Cécile Pin précise que pour une DNL il faut deux enseignants dans la même classe au même moment et que cela coûte donc plus cher.

Les associations de parents d'élèves demandent si la conseillère pédagogique des langues, Mme Pin, pourrait être déchargée à temps plein pour accompagner davantage le projet linguistique.

Mme Pin répond que cela est conditionné aujourd'hui à l'ouverture de la filière bilingue franco-japonaise. Elle est rémunérée par l'AEFE et enseigne à mi-temps pour le LFJT. Si elle est déchargée à plein temps, le coût supplémentaire serait d'un demi-salaire d'enseignant pour le LFJT. Les associations de parents d'élèves rappellent que le déchargement de la conseillère pédagogique des langues est l'une de leurs priorités et la garantie d'excellence dans toutes les filières.

Les associations de parents d'élèves déclarent que l'ouverture de la classe bilingue franco-japonaise est une question de choix, notamment l'obligation d'accueillir 20 nouveaux élèves, plutôt que 15 par exemple.

Mme Merabet ajoute qu'il y a un problème financier, mais également des locaux exigus. Les associations répondent que sans promotion, il n'y aura pas d'augmentation des effectifs.

● Le CE2 bilingue :

Les associations de parents d'élèves demandent où en sont les achats de matériels et le recrutement des enseignants pour la nouvelle classe de CE 2 bilingue.

Mme Pin a passé les commandes. Le processus de recrutement des enseignants est engagé.

Mme la Directrice précise que le recrutement du demi poste français sera fait en priorité à l'intérieur de l'établissement. Quant au recrutement de l'enseignant pour le demi poste anglais, ils sollicitent des candidatures internes au LFJT aussi bien qu'externes.

● Réunion de rentrée :

Les associations de parents d'élèves demandent à ce qu'une seule réunion soit organisée et souhaitent que soit préparé un livret regroupant toutes les informations nécessaires sur les programmes, les pédagogies, les filières, etc. Les informations existent le plus souvent, faut-il d'une part le savoir et d'autre part les trouver.

Les associations de parents d'élèves observent qu'il y a parfois chez les parents une perception de déficit d'information.

Mme la Directrice insiste sur le fait que la plupart des informations sont déjà sur le site et que la politique de l'école tend à réduire les documents sur support papier. Les enseignants ajoutent par ailleurs, qu'ils sont toujours disponibles pour rencontrer les parents qui ont des questions ou souhaitent avoir des informations supplémentaires et qu'ils ont parfois l'impression de submerger les parents d'informations.

Mme Merabet confirme qu'une seule réunion de rentrée sera organisée, qui intégrera la réunion d'information sur les langues.

● Les heures de cours :

Mme la Directrice confirme qu'elle va demander à nouveau une dérogation pour rester à 26h30 d'enseignement par semaine pour le cycle 3. Toutefois, il est vraisemblable que cette demande sera rejetée car l'Inspecteur, qui vient en mai, souhaite harmoniser tous les lycées français de la zone Asie sur 26 heures, comme cela est le cas au cycle 2. Les 30 minutes perdues seront prises sur l'enseignement en français. Les heures de soutien pourraient alors être faites en dehors de l'enseignement des langues, en plus des 26 heures de cours.

Les associations de parents d'élèves demandent à rencontrer l'Inspecteur.

● Budgets pédagogiques des classes :

Mme la Directrice précise que les commandes ont commencé et qu'elle donnera les chiffres précis aux associations de parents d'élèves. L'enveloppe pour les projets pédagogiques a été doublée.

● Soutien :

Les associations de parents d'élèves demandent combien d'enfants par classe sont concernés par le soutien scolaire. En moyenne 3 enfants par classe. 2 à 4 élèves, maximum 5 élèves, sont pris en charge par l'enseignant avec une possible rotation à chaque trimestre en fonction des progrès de l'élève. L'enseignant peut être d'une autre classe ou d'un autre niveau.

Les associations de parents d'élèves demandent ce que pensent les enseignants du soutien scolaire car certains parents estiment que leurs enfants auraient besoin de plus d'aide.

Les enseignants répondent que l'idéal serait bien sûr de prendre tous les enfants qui en ont besoin. Mais c'est un processus un peu lourd, puisque les parents doivent d'abord donner leur autorisation (comme

jusqu'à présent le temps de soutien était pris sur les temps d'enseignement des langues, certains parents refusaient), sont invités à une réunion avec l'enseignant, etc. Il n'est donc pas possible de faire de suivi ponctuel.

Les associations de parents d'élèves proposent qu'une autorisation annuelle soit demandée aux parents, ce qui éviterait ainsi de redemander à chaque fois aux parents s'ils sont d'accord et permettrait de faire du soutien ponctuel.

Les enseignants répondent que les parents doivent savoir que leur enfant est en soutien et quand, car ils s'engagent à accompagner leurs enfants. Egalement, les enfants ne peuvent pas sauter deux classes de cours de langue, puis reprendre, puis être à nouveau absents.

Mme Merabet propose de faire du soutien en français dès la MS, et l'année suivante en PS.

Les associations de parents d'élèves souhaitent préciser qu'elles ont un retour positif du soutien. Elles précisent que se posait le problème du temps pris sur les cours de langues mais que cela va être apparemment résolu par la nouvelle organisation du temps scolaire.

Les enseignants ajoutent qu'il n'est pas toujours opportun pour un enfant en difficulté d'apprendre deux langues étrangères.

● Horaires :

Mme la Directrice commente la demande formulée par certains parents d'un passage à la semaine de 4 jours. La tendance en France est à une remise en question de cet aménagement du temps scolaire et la demande pour une semaine de 4 jours n'a donc que très peu de chance d'aboutir.